

D'autres arguments militent contre le bill dans sa forme actuelle. L'évaluation des ressources, rattachée à la mesure exigera l'emploi de centaines de commis, qui relèveront les noms des bénéficiaires éventuels de l'aide supplémentaire et de ceux qui en seront privés. Si cette aide avait pris la forme d'une augmentation globale, il ne serait pas question d'autres dépenses; le personnel actuel aurait suffi pour s'occuper de l'augmentation globale. Personne ne sait quels seront les frais d'administration de cette mesure législative, sauf qu'ils seront très élevés. Pourquoi ne pas consacrer directement la somme de ces frais élevés aux citoyens âgés du Canada, pour qu'ils en usent et en bénéficient directement?

Jeudi dernier, le ministre des Transports m'a amusé quand il a interrompu un orateur et lui a demandé à quels postes le gouvernement aurait pu épargner 100 millions de dollars dans le budget de cette année. Il a également demandé si on croyait que la somme d'argent destinée à la sécurité de la vieillesse était illimitée. J'affirme qu'une somme de 100 millions aurait pu être épargnée simplement sous trois ou quatre chefs: le ministère de la Défense, les commissions royales d'enquête instituées par le gouvernement actuel; la dilapidation des fonds des contribuables; la politique de bilinguisme et de biculturalisme, qui a coûté au pays plus de 500 millions. Le gouvernement est, semble-t-il, tout à fait disposé à se montrer prodigue dans ces domaines. Ce projet de loi montre qu'il n'est guère décidé à aider la majorité des bénéficiaires de la pension de la vieillesse de notre pays. Leur cote de priorité vient en dernier lieu.

Ce bill présente un autre élément qui encourage la paresse, comme l'a habilement signalé le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Régimbal). Si un pensionné se montre industriel et gagne quelque argent, il sera pénalisé et ne recevra pas le supplément total, tandis qu'un pensionné qui reste assis sur sa véranda sans rien faire recevra le maximum s'il réussit à passer le test Pearson-MacEachen. Comme le gouvernement peut se rendre ridicule et quelle risée il va devenir... Les caricaturistes vont donner libre cours à leurs talents. Cette mesure législative engendra également la jalousie, les disputes et les querelles entre voisins. Un tel entendra dire qu'un autre reçoit une pension plus importante que la sienne et il y aura du grabuge.

Il va sans dire que cette mesure législative, si elle est adoptée, entraînera bien des injustices. Dans bien des cas, le revenu ne sera pas déclaré. D'un bout à l'autre du pays, des habitants âgés de nombreuses localités ne pourront

[M. Alkenbrack.]

pas obtenir le supplément de pension, car l'évaluation des moyens leur sera défavorable. Tel sera le cas d'une personne qui gagne seulement \$60 par mois. Dans ce cas, elle ne recevra aucun supplément. Puis, il y aura le voisin qui obtiendra ce supplément. Ce voisin aura pu trouver un petit emploi et gagnera \$60 ou plus par mois, mais si ce gain n'est pas déclaré, il aura \$105 par mois en plus de ce qu'il gagne, alors que l'autre pensionné doit quand même subsister avec \$75 par mois. Ce projet de loi ne fait qu'engendrer des inégalités. Ne vous en faites pas, monsieur l'Orateur, ce sera un mouvement naturel. Les gens ne sont pas stupides. Ils ne vont pas toujours déclarer tout.

La majorité des députés doivent admettre que la mesure ne répondra pas aux besoins de la plupart des vieillards canadiens. C'est trop peu et trop tard. Autre chose: le gouvernement fédéral va-t-il administrer les versements supplémentaires? Il ne dispose d'aucun personnel itinérant, mais les provinces en ont. S'il s'abstient, on priera les gouvernements provinciaux de le faire. Selon moi, c'est abuser d'eux. Même si on nous répond que ces versements seront administrés par les bureaux du régime de pensions du Canada, il faudra tout de même des travailleurs itinérants pour faire les enquêtes. Un supplément universel d'un montant uniforme est de loin la meilleure solution pour les vieillards pensionnés et pour le pays dans son ensemble, si les bénéficiaires plus à l'aise remboursent leurs pensions sous forme d'impôts sur le revenu. De nombreux préopinants l'ont signalé avant moi.

J'ai entendu, avec plaisir, le député d'York-Est (M. Otto) signaler que cette mesure aurait pu ne pas être nécessaire. C'est évident. Il aurait suffi de modifier la loi actuelle pour qu'elle englobe désormais une augmentation universelle d'un taux uniforme.

• (9.00 p.m.)

Une chose encore, au nom des citoyens âgés de notre pays: l'augmentation croissante des loyers et des logements. Avec votre permission, je vais citer un article paru dans le *Whig-Standard* de Kingston du 8 décembre 1966. Il s'intitulait «Prix alimentaires à la baisse, loyers à la hausse». En voici un passage:

Les loyers, les réparations d'entretien, les taxes foncières, le mobilier, les textiles, les articles ménagers et la plupart des approvisionnements et services coûtaient plus cher au chef de famille.

Il s'agissait du mois d'octobre 1966, qui n'est pas très éloigné.